

DIRECTION GENERALE : 149, Rue RAINANDRIAMAMPANDRY - ANTANANARIVO - BP : 200  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : JI . RA . MA  
C . C . P 21 441 - ANTANANARIVO  
B . N . I . C L : 01 17355 VAR  
R . C . 2 0 0 4 B 0 0 5 5 3  
STATISTIQUE N° : 40100 11 1957 0 10005  
N I F : 1 0 0 0 0 0 7 0 4  
TELEPHONE 22 200 31 AN TANANARIVO  
Fax : 261.20.22.383.06 -E-mail : dg@jirama.mg

**DECISION N° *MS* /DPA/2018**  
**DECLARANT « SANS SUITE » L'APPEL D'OFFRES RELATIF AU DAO N°MP 96 823**  
**PRESTATION DE SERVICE DE SECURITE ET LE GARDIENNAGE DES SITES DE LA JIRAMA**  
**répartis en Sept (07) Lots :**

- Lot N°1 : Sécurité et Gardiennage pour ANTANANARIVO
- Lot N°2 : Sécurité et Gardiennage pour DIR TOLIARA
- Lot N°3 : Sécurité et Gardiennage pour DIR MAHAJANGA
- Lot N°4 : Sécurité et Gardiennage pour DIR ANTSIRANANA
- Lot N°5 : Sécurité et Gardiennage pour DIR FIANARANTSOA
- Lot N°6 : Sécurité et Gardiennage pour DIR ANTSIRABE
- Lot N°7 : Sécurité et Gardiennage pour DIR TOAMASINA

**Le DIRECTEUR GENERAL de la JIRAMA,**

- Vu la Constitution.
- Vu la loi N°2016 - 055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics.
- Vu l'ordonnance N° 075-027 du 17 Octobre 1975 portant création de la Société Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA) et fixant les statuts de ladite Société, modifiée par le décret n° 2008-971 du 20 Octobre 2008.
- Vu le décret n°2018 - 529 du 04 Juin 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Vu le décret 2017-296 du 26 Avril 2017 portant nomination du Directeur Général de la JIRAMA.
- Vu le décret 2018-540 du 11 Juin 2018 fixant les attributions du Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère.
- Vu le décret n° 2006-343 du 30 mai 2006 portant l'instauration du Code d'éthique des Marchés Publics.
- Vu le décret n° 2017-121 du 21 Février 2017 modifié et complété par le décret n°2017-1102 du 28 Novembre 2017, fixant les attributions du Ministère des Finances et du Budget ainsi que l'organisation générale de son Ministère.
- Sur proposition de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).
- Après avis de la Commission Nationale des Marchés en séance du 10 Aout 2018

**DECIDE**

**Article 1**

En application de l'article 55 de la loi N°2016 - 055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics, est déclaré « SANS SUITE », le DAO N° MP 96 823 relatif à la Prestation de Service de sécurité et le gardiennage des sites de la JIRAMA répartis en Sept (07) Lots :

- Lot N°1 : Sécurité et Gardiennage pour ANTANANARIVO
- Lot N°2 : Sécurité et Gardiennage pour DIR TOLIARA
- Lot N°3 : Sécurité et Gardiennage pour DIR MAHAJANGA
- Lot N°4 : Sécurité et Gardiennage pour DIR ANTSIRANANA
- Lot N°5 : Sécurité et Gardiennage pour DIR FIANARANTSOA
- Lot N°6 : Sécurité et Gardiennage pour DIR ANTSIRABE
- Lot N°7 : Sécurité et Gardiennage pour DIR TOAMASINA

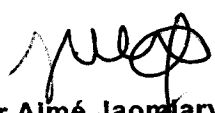
**Article 2**

La Personne Responsable des Marchés Publics, Le Directeur Général Opérations, Le Directeur Principal des Approvisionnements et le Directeur Principal des Finances, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Antananarivo le ...23...AUG. 2018

La Personne Responsable des Marchés Publics

*MS*  
DAPPRO  
D'Ach  
SEA  
R&O.  
DE  
DEA  
*14/8*

  
**Olivier Aimé Jaomary**  
Directeur Général  
de la JIRO SY RANO MALAGASY